

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU  
26 mai 2015**

Le vingt-six mai deux mil quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge VANDEWALLE, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Michaël NEGI, Valérie GUÉNÉ, Hervé DEVILLERS, Marc DAVENNE, Sophie DELACHE, Nathalie HÉNON, Emmanuel CHRÉTIEN, Aurore LOISEAU.

Absent(s) avec pouvoir : Madame Valérie GUÉNÉ donne pouvoir à Monsieur Serge VANDEWALLE  
Monsieur Thierry LOULIÉ-TUQUET donne pouvoir à Monsieur Hervé DEVILLERS  
Madame Séverine HUBRY donne pouvoir à Madame Aurore LOISEAU  
Monsieur Xavier BLÉRY donne pouvoir à Madame Sophie DELACHE  
Monsieur Christophe DANZELLE donne pouvoir à Monsieur Mickaël NEGI

Assistait également à la réunion : Madame Angéline LECONTE, secrétaire de Mairie.

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu des réunions du 10 et du 14 avril 2015 sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

**PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la réunion du 10 avril dernier, il avait été décidé de fixer les prix de vente des terrains du lotissement en tenant compte de leur surface moyenne. Cinq parcelles étaient considérées comme « petites », cinq autres comme « grandes ».

Le prix moyen défini lors de cette séance était de 45 000 euros hors taxe net vendeur pour les petites parcelles, 65 000 euros hors taxe net vendeur pour les grandes parcelles.

Le bornage est maintenant terminé et la surface de chaque lot est connue et enregistrée auprès des services fonciers de l'État.

La surface globale des cinq petites parcelles est de 2 477 m<sup>2</sup>, celle des grandes parcelles, de 4 050 m<sup>2</sup>.

Le revenu attendu des petites parcelles est de 225 000 euros (45 000 x 5), celui des grandes parcelles est de 325 000 euros (65 000 x 5).

Le prix du m<sup>2</sup> pour les petites parcelles est, de ce fait, égal à 90.84 euros (225 000 / 2 477). Celui des grandes parcelles quant à lui est de 80.25 euros (325 000 / 4 050).

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adopter une tarification conforme au tableau joint en annexe 1 du présent rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le prix des parcelles.

## **POUVOIR AU MAIRE**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui donner pouvoir pour représenter la Commune auprès du Notaire et de signer, au nom de celle-ci, les promesses et les actes de vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner pouvoir au Maire pour représenter la Commune.

## **DATE DE LA PROCHAINE REUNION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 12 juin à 19 heures afin d'accueillir le Conseil Municipal des Jeunes. La session débutera vers 20 heures.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 55.

**PRIX DE VENTE DES TERRAINS AU LOTISSEMENT COMMUNAL DE LA CROISSETTE**

prix hors taxe, net vendeur

Carégorie	N° du lot	ref cadastrale	superficie en m²	prix du m²	prix de vente HT
Petites parcelles	1	F 915	539	90,84	48 963,00
	5	F 919	496	90,84	45 057,00
	6	F 920	515	90,84	46 783,00
	7	F 921	481	90,84	43 694,00
	9	F 923	446	90,84	40 515,00
Grandes parcelles	2	F 916	759	80,25	60 910,00
	3	F 917	818	80,25	65 645,00
	4	F 918	796	80,25	63 879,00
	7	F 922	831	80,25	66 688,00
	10	F 924	846	80,25	67 892,00
					<b>225 012,00</b>
					<b>325 014,00</b>